

Pétitions

Ils précisent cependant que, pour pouvoir parler vraiment de juste valeur marchande, il faut qu'il y ait équilibre entre l'offre et la demande, ce qui n'est pas le cas à Yellowknife où le taux d'inoccupation est presque nul. La majorité des logements à louer appartiennent aux employeurs. On ne trouve pas un marché locatif viable et équitable dans cette localité.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'accorder à Yellowknife le même statut qu'au reste des Territoires du Nord-Ouest aux fins du traitement fiscal des indemnités de logement.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter deux pétitions portant 58 signatures, qui exhortent le Parlement à adopter une législation tendant à protéger la vie des enfants à naître à partir de leur conception et à toutes les étapes de leur développement, si ce n'est dans les très rares cas où un avortement est nécessaire, afin de sauver la vie de la mère.

LA RÉDUCTION DU BUDGET DU PROGRAMME DÉFI 88

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. Elles portent à l'attention de la Chambre les graves craintes éprouvées par certains habitants de la région métropolitaine de Montréal.

La pétition est fort éloquente. Elle précise qu'une réduction de 40 p. 100 du budget du programme Défi 88 dans la région de Montréal a des répercussions négatives qui ne s'arrêtent pas au simple nombre d'étudiants au chômage et d'organismes et d'organismes communautaires déçus. Il est bien connu que presque la totalité des collectivités culturelles visibles ou autres, se trouvent dans cette région. Ainsi, l'augmentation des subventions accordées à d'autres régions du Québec apporte à ces collectivités culturelles un bien maigre réconfort. Elles font l'objet d'une discrimination tout à fait inacceptable de la part d'un gouvernement qui souhaite donner l'impression qu'il entend adopter une politique de multiculturalisme.

Ainsi, les pétitionnaires exhortent le Parlement et le gouvernement en particulier à reconsidérer cette compression inadmissible des crédits versés aux groupes susmentionnés qui se trouvent dans tous les coins de Montréal, à Ville Saint-Laurent, à Dollard des Ormeaux, à Laval, à Côte-Saint-Luc, à Beaconsfield, à Ville Mont Royal, à Brossard et à Saint-Léonard. J'espère que le gouvernement tiendra compte de leurs instances.

[Français]

ON RÉCLAME L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRES DANS LES VOITURES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui, encore une fois, l'honneur de déposer deux pétitions qui sont signées par des résidents de Rouyn-Noranda et qui me parviennent du Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

Monsieur le Président, la campagne de sécurité routière continue toujours parce que les signataires sont au courant du fait que, depuis 1974, le règlement fédéral sur la sécurité routière des véhicules permet l'installation de sacs autogonflables pour les conducteurs de voitures de tourisme, et croient que ces dispositifs réduiraient grandement le nombre de morts et de blessés graves.

A ces causes, les signataires demandent humblement de rendre obligatoire, premièrement, l'installation de sacs autogonflables à l'avant des voitures, et deuxièmement, l'installation de ceintures de sécurité à baudriers et ajustables pour les passagers arrière des voitures.

Vous voyez combien je suis fatiguée, monsieur le Président!

• (1220)

[Traduction]

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui deux pétitions. La première est signée par environ 25 habitants des régions de Balmerston et de Red Lake et la deuxième, par environ 50 habitants des mêmes régions.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter une loi qui protégera la vie de l'enfant à naître, excepté dans les cas où l'avortement est nécessaire pour protéger la vie de la mère.

LES DÉDUCTIONS FISCALES APPLICABLES AUX HABITANTS DU NORD

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, la troisième est signée par environ 75 habitants de Kenora, Keewatin et des régions voisines. Ils demandent au Parlement de désigner toutes les localités des circonscriptions de la troisième catégorie comme admissibles aux déductions applicables aux habitants du Nord.

L'IMMIGRATION—LE PARRAINAGE DE PARENTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions des habitants de Spadina et des circonscriptions voisines.

La première porte sur l'immigration. Elle dit que le gouvernement a promis d'admettre comme membres de la catégorie de la famille aux fins de l'immigration les fils et les filles non mariés de tout âge. Il y a deux ans, par l'intermédiaire du ministre de la Justice de l'époque, le gouvernement a promis aussi de supprimer la distinction injuste entre les citoyens canadiens et les résidents qui sont au Canada depuis trois ans en ce qui concerne leur droit de parrainer des parents de tout âge.

Ils demandent donc au Parlement de voir à ce que le gouvernement tienne dès maintenant ses promesses.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des personnes préoccupées par le fait que le gouvernement conservateur, sans en avoir reçu le mandat de la population, ait négocié avec les États-Unis un accord commercial qui, à leur avis, menace la souveraineté du Canada. Plus précisément, cet accord réduirait la possibilité pour le gouvernement, d'adopter des programmes de développement régional et de mettre en valeur les ressources énergétiques du Canada dans le meilleur intérêt des Canadiens. En outre, cet accord ne nous garantit pas l'accès au marché américain, ce qui était le premier objectif des négociations.